



# RESTAURATION SCOLAIRE

Fiche Mensuelle de réservation (une par enfant)

## Période de NOVEMBRE 2018

**A remettre impérativement avant le 25/10/2018 ( passé ce délai, les repas seront comptabilisés double)**

Exclusivement à la régie restauration – Mairie de la Bassée

Monsieur - Madame .....

Adresse complète .....

N° de téléphone fixe ou portable .....

Ecole : La Roseraie

Jules Verne

Charlemagne

Nom de l'enseignant : .....

Nom et Prénom de l'enfant : .....

### Cantine

Lundi	5	
Mardi	6	
Jeudi	8	
Vendredi	9	

Lundi	12	
Mardi	13	
Jeudi	15	
Vendredi	16	

Lundi	19	
Mardi	20	
Jeudi	22	
Vendredi	23	

Lundi	26	
Mardi	27	
Jeudi	29	
Vendredi	30	

#### NOUVEAUX TARIFS

Prix du repas pour un enfant basséen : 2,80 euros  
Prix du repas pour un enfant extérieur : 3,40 euros  
Prix d'un repas adulte : 3,45 euros  
Prix d'un repas pour un élève en ULIS : 2,80 euros  
Enfants sous surveillance (P.A.I) : 2,40 euros

**Chèque à l'ordre de la Régie Recettes  
Cantine LA BASSEE)**

Repas sans porc : oui – non

Repas sans viande : oui – non

**Ou tous les jours**

Si votre enfant ne prend aucun repas dans la période ci-dessus, vous n'avez pas à retourner le présent document. **Attention, ce document ne vous sera pas envoyé systématiquement tous les mois, vous devez vous le procurer en mairie ou le télécharger sur le site de La Bassée.**

Par contre, si votre enfant prend au moins un repas, il est impératif de retourner cette fiche à la Régie Restauration en cochant uniquement les repas à prendre.

**le tarif à régler sera doublé en cas de non inscription ou en cas d'inscription téléphonique sans paiement dans les 24 heures.**

**IMPORTANT : Ne pas cumuler les factures scolaires avec des factures d'ALSH !!!! ceux sont 2 régies différentes.**

Pour les situations particulières (maladies , hospitalisation, ...) veuillez prévenir au plus tard la veille (lundi, mardi, mercredi, jeudi, et vendredi de 9 h 00 à 10h 30) au **03.20.29.90.26**

**La régie restauration** ( en mairie de La Bassée – place du Général de Gaulle )

**sera ouverte aux horaires suivants pour les paiements en espèce :**

**Mardi de 8h30 à 12h30 – Mercredi de 13h30 à 17h – Jeudi de 8h30 à 12h30**

Possibilité d'envoyer le paiement par chèque en mairie ou de le déposer dans l'urne correspondante .

**IMPORTANT** : Les repas sont à régler d'avance à la Régie aux horaires indiqués ci-dessus (pour une première inscription, se munir du livret de famille et d'un justificatif de domicile).

**Veillez spécifier s'il y a une commande sans porc à effectuer.**

Signature des parents